Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

Herausgeber: Forum Helveticum

Band: 4 (1992)

Artikel: L'expérience polonaise de la libre expression dans la presse - années

1976-1991 : de la clandestinité à la légalisation de la liberté

Autor: Luft, Bogumil

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-833030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'expérience polonaise de la libre expression dans la presse - années 1976-1991. De la clandestinité à la légalisation de la liberté

Bogumil Luft

L'expérience polonaise dans le domaine de la libre expression dans la presse ne permet pas de déterminer le moment précis où le manque total de liberté d'expression a été remplacé par son contraire. En effet, pendant les 45 ans d'existence de l'Etat gouverné par les communistes, on avait en Pologne une certaine marge de liberté grâce à laquelle notre presse reflétait mieux la réalité que les journaux de certains autres pays de l'Est. Il existe pourtant un critère permettant de faire la différence entre la situation dans laquelle la liberté d'expression devient réelle et celle qui donne seulement une plus ou moins grande illusion de liberté. Ce critère, c'est l'existence ou l'inexistence de la censure administrative.

C'est la raison pour laquelle l'année 1967 - date de la création par les milieux de l'opposition des premiers périodiques clandestins hors contrôle de la censure - peut être considérée comme le commencement de la reconquête successive des droits à la liberté dans ce domaine. Cependant cette lutte était loin d'être gagnée dans la situation schizophrénique dans laquelle la presse clandestine libre coexistait avec celle dont l'activité était toujours réglementée et contrôlée par l'Etat.

Aujourd'hui la censure n'existe plus, mais il nous reste toujours à apprendre les règles professionnelles du journalisme exercé dans le milieu démocratique ainsi que les règles du jeu sur le marché de la presse. Sans oublier la dimension éthique que le pape Jean-Paul II (lors de sa visite en Pologne au mois de juin dernier) a défini comme suit: «La liberté d'expression publique des idées constitue un grand bien social mais ne garantit pas la liberté de la parole. La liberté de s'exprimer n'apporte pas beaucoup, si cette parole est contrainte par l'égocentrisme, le mensonge, la mauvaise volonté et peut-être même la haine ou le mépris vis-à-vis des autres - ceux qui sont d'une autre nationalité, d'une autre religion ou d'un autre avis.»

Point de départ: jeux avec la censure

L'institution de la censure qui était un des outils-clé de l'exercice du pouvoir par le régime communiste avait deux fonctions: la réglementation du droit à l'édition de la presse et le contrôle du contenu des textes avant leur publication. Le fonctionnaire de la censure pouvait d'une façon arbitraire, non seulement défendre la publication d'un article en tout ou partie, mais aussi ne pas permettre la création d'un nouveau journal. Plus encore - il limitait le tirage, déterminait le volume et se prononçait même sur le format de la publication.

La majorité de la presse était éditée ou directement contrôlée par le parti au pouvoir - dans ce cas la soumission à la censure n'était que formelle. Il y avait cependant (à partir de la libéralisation relative en 1956) un certain nombre de

périodiques, surtout hebdomadaires lus par l'intelligentsia, où la direction (pourtant liée au régime) permettait aux journalistes d'infiltrer leurs articles d'un peu plus de vérité contradictoire à la vision du monde créée par la propagande. C'est bien là que le jeu avec la censure commençait.

Pour dire les vérités indésirables, les journalistes ont élaboré plusieurs méthodes. Voici quelques exemples: pour décrire le désespoir des jeunes on faisait une analyse littéraire des paroles des chansons hurlées par les groupes polonais les plus populaires de la musique rock (sujet principal traité à travers un sujet à part). Pour dénoncer les mécanismes de la dictature communiste on écrivait un reportage sur l'arbitraire scandaleux des autorités d'une commune X à 93 km de Varsovie (pars pro toto). Pour rediscuter en public l'attitude de la société polonaise envers le pouvoir communiste, on évoquait la discussion entre les romantiques et les positivistes du 19e siècle, sous l'occupation russe de la Pologne («costume historique»). Tout le monde (le journaliste, le lecteur et même le fonctionnaire de la censure) savait «de quoi il s'agissait», mais le langage devait être obligatoirement un peu obscur et indirect, plein de symboles et plus facilement porteur d'idées que d'informations véritables. Celles-ci devaient être souvent camouflées - par exemple en recevant des données partielles, le lecteur intelligent pouvait imaginer l'ensemble.

Grâce à la lutte de Solidarnosc avant la loi martiale du 13 décembre 1981, les années 80 ont déjà ajouté à ce paysage deux éléments nouveaux: le développement de la presse catholique et l'adoption de la nouvelle loi sur la censure qui obligeait celle-ci à justifier ses décisions et donnait le droit à la rédaction de marquer les endroits où la censure avait effacé le fragment du texte. La presse catholique qui était par définition opposante au régime a attiré plusieurs collaborateurs parmi les journalistes éminents qui boycottaient la presse du régime à protester contre la loi martiale. Avec la nouvelle loi sur la censure, la tâche de celle-ci est devenue un peu plus difficile et le nombre croissant d'endroits bien marqués où la censure était intervenue, attirait l'attention des lecteurs de la presse catholique en développant leur imagination plus que jamais.

Tout cela serait peut-être inintéressant à l'heure actuelle, si les habitudes très enracinées de cette époque ne pesaient pas jusqu'à aujourd'hui sur le discours publique en Pologne. Ce qui en souffre c'est entre autres, la qualité professionnelle du journalisme. Les journalistes sont toujours trop peu soucieux de l'information bien documentée. Ils ont du mal à définir l'essentiel des sujets, comme s'ils étaient toujours obligés de s'exprimer à travers les sujets «à part». Ils se donnent trop peu de peine pour expliquer d'une façon claire au grand public les choses qu'ils croient comprendre eux-mêmes - comme s'ils parlaient toujours des choses compréhensibles «de toute façon».

La grande aventure de la presse clandestine

Suite à la révolte ouvrière du mois de juin 1976, les intellectuels en Pologne ont su pour la première fois organiser une grande action de solidarité avec les ouvriers ayant subi la répression. Pour le faire, il fallait informer le plus de

personnes possible sur la répression dont la presse du régime ne parlait pas. Ainsi «Le Communiqué», périodique du Comité de la Défense des Ouvriers (KOR) - retapé à la machine par toute une chaîne de collaborateurs - est devenu le premier journal de Pologne que la censure ne contrôlait pas.

Ce premier «journal» libre a été suivi en 1976-1980 par plusieurs autres périodiques (mensuels, trimestriels) imprimés et distribués en clandestinité, mais rédigés par les gens qui affichaient leurs noms. La répression n'était pas très brutale - la police cherchait surtout à liquider les imprimeries illégales.

La presse clandestine de cette époque se proposait surtout de dire ce qui ne pouvait pas être dit par les journalistes de la presse contrôlée par la censure. Il s'agissait d'informer sur ces événements et aspects de la vie du pays qui n'étaient pas conformes à la vision officielle de la réalité. Il s'agissait aussi de redonner aux lecteurs la vraie vision de l'histoire contemporaine de la Pologne, déformée par la propagande éducative de l'état communiste. Il s'agissait finalement de publier certaines œuvres littéraires rejetées par la censure à cause des idées politiques dont elles étaient porteuses.

Le souci de mettre en avant tout ce que les communistes voulaient anéantir, menait paradoxalement à une autre déformation de la réalité, celle-ci perçue comme totalement soumise à la dialectique de la lutte politique. Ceci est devenu particulièrement vrai pour la presse clandestine après l'instauration de la loi martiale du 13 décembre 1981. Les seize mois qui ont précédé cette date ont vu un grand développement de la presse non-soumise à la censure, sous protection du mouvement «Solidarnosc». Toute cette presse, ainsi que les nouveaux titres, continuaient leur activité pendant la période des années 80, cette fois-ci en clandestinité profonde. Vers la fin de cette époque existaient plusieurs centaines d'hebdomadaires et mensuels de ce type. C'était une presse militante dans la plus pure signification du terme. Même l'information y était rédigée dans un langage violent - une sorte d'argot anticommuniste, antithèse du discours de la propagande gouvernementale. L'expérience ainsi décrite a au moins deux conséquences aujourd'hui. Premièrement les journalistes polonais sont trop peu soucieux de séparer l'information pure du commentaire. Deuxièmement on perçoit trop souvent les journaux comme outils dans la lutte politique.

Le but difficile à atteindre: la presse indépendante au service de la société libre.

Le grand enjeu des transformations vécues actuellement par la société polonaise est ce qu'on appelle «la normalité». On considère comme «normale» la société démocratique au sens occidental du terme. Dans une telle société la presse joue un rôle spécifique dont l'importance dépend de sa propre crédibilité. Cette crédibilité est relative à son indépendance. L'indépendance d'un journal et d'un journaliste implique la présentation honnête et objective de l'information ainsi que le refus de servir comme simple instrument de la lutte pour le pouvoir, même si on a telles ou telles sympathies politiques.

La vérité que je me permets de rappeler est une chose évidente en Occident. Chez nous elle n'est pas reconnue comme telle par tout le monde. La création d'une presse indépendante digne de ce nom n'est pas facile en Pologne.

La majorité de la presse dans notre pays était éditée par une grande maison d'édition, dont le propriétaire était le parti communiste. En 1990, suite à la décision du gouvernement de Mazowiecki, premier gouvernement noncommuniste, tous ces journaux ont été vendus aux nouveaux propriétaires. Presque la moitié des titres a été achetée par les coopératives constituées par les équipes de journalistes qui y travaillaient déjà avant. Le reste a été vendu aux sociétés privées dans lesquelles participe souvent le capital étranger. Dans le premier cas les journaux se sont trouvés très souvent sous l'influence des groupes de pression constitués par les gens de l'ancienne nomenklatura communiste. Dans le deuxième - il s'agit souvent de groupes plus ou moins directement liés aux multiples partis politiques, dont chacun veut «avoir son journal». Le nombre relativement petit de nouveaux périodiques pourrait être étonnant s'il ne s'agissait pas du manque d'argent chez les éditeurs potentiels. Ceux qui peuvent se le permettre proviennent avant tout des milieux de l'ancienne nomenklatura ou bien ce sont les entrepreneurs privés qui veulent gagner de l'argent en éditant la presse bien vendable de bas niveau.

Ce qui étonne encore moins, c'est le manque de journalistes bien préparés à l'exercice de la profession et voulant agir selon les règles de l'indépendance. Ceux qui pendant bien des années servaient la propagande communiste, veulent trop souvent regagner leur crédibilité en se mettant au service de nouvelles forces politiques au pouvoir, ou bien au contraire, veulent démontrer «l'indépendance» en attaquant violemment le gouvernement. Ceux qui ont vécu l'aventure de la presse clandestine ont du mal à se débarrasser de la vocation militante qui donnait le sens à leur vie difficile. Il y a trop peu de journalistes (et trop peu de journaux) qui se proposent de gagner la crédibilité auprès du public plus large. On préfère «avoir raison» aux yeux de ceux qui partagent notre point de vue.

Cette situation répond, si on peut le dire ainsi, à un certain besoin ressenti par une grande partie de la société post-totalitaire, malade du manque de confiance. On préfère avoir affaire à quelqu'un de bien défini. La difficulté de déterminer le point de vue de celui qui prend la parole suscite tout de suite des soupçons.

Ceci dit, il faut quand même reconnaître que le processus de la prise de conscience est en cours, parallèlement au processus général de la normalisation de la vie - processus difficile et lent, mais irréversible. Nous avons déjà quelques journaux proches de l'idée d'indépendance qui est très fortement mise en avant par l'Association des Journalistes Polonais. Nous sommes au début d'un grand travail de purification de notre vie des fantômes du communisme - système dont toute la force destructive ne peut être jugée que maintenant, à travers la difficulté que présente la tâche de la liquidation de ses conséquences.